

50658-11-15

P 7



PÉTITION

DES

CITOYENS DE TOULOUSE,

AU CORPS LEGISLATIF.

1
P E T I T I O N

D E S

CITIZENS DEPARTMENT

AU CERS. LECHER

PÉTITION

DES CITOYENS DE TOULOUSE

AU CORPS LÉGISLATIF.

Toulouse le 3 Pluviôse, an V de la République.

LÉGISLATEURS,

DES citoyens de la commune de Toulouse viennent, pour la seconde fois, réclamer justice auprès de vous. C'est un moment bien pénible pour nos cœurs de n'avoir que des crimes à vous annoncer, et de ne fixer de nouveau votre attention sur les élections illégales du mois de brumaire de l'an 4, que lorsque le sang des citoyens coule dans les rues, que lorsque cent assassinats horriblement combinés portent le désespoir et la mort dans toutes les familles. La terreur que les anarchistes viennent de porter dans nos cœurs est mille fois plus alarmante que les échafauds de Robespierre. Ses victimes tomboient au nom des lois sanguinaires qui ont moissonné l'innocence et la

vertu, l'énergie et les talens; les brigands qui nous assassinent ici ne connoissent d'autres lois que la voix des chefs qui proscrivent et ordonnent de frapper dans l'ombre de la nuit ceux qui s'y attendent le moins.

Législateurs, entendez la voix publique qui accuse hautement l'administration municipale d'avoir laissé commettre sous ses yeux ces crimes épouvantables; de n'avoir appelé d'autre force publique que celle qui est en prévention elle-même d'avoir combiné et exécuté ces lâches assassinats; que celle qui existe contre les dispositions précises de la loi et contre le vœu des neuf dixièmes de la garde nationale.

Vous saurez, législateurs, qu'il existe dans cette commune une organisation particulière d'une troupe d'environ douze cents hommes armés de fusils pris dans les arsenaux de la République; ces hommes font partie des compagnies dites de *Marat*, et de l'armée révolutionnaire qui dévasta ce département (1). *Fouché*, de Nantes, par des combinaisons perfides qui se rapportent à la conspiration

(1) La plupart de ces hommes furent désarmés en prairial, leurs chefs presque tous membres des comités révolutionnaires étoient d'intelligence avec les révoltés de Toulon, comme l'a constaté une procédure qui fut envoyée dans le tems

de floréal, requit l'armement de cette troupe d'élite à l'exclusion de tous les autres citoyens. C'est cette même troupe qui formoit un grand rassemblement dans la commune à l'époque où l'on apprit la découverte du vaste complot de Babœuf (2). Le parti jacobin qui domine ici s'appuie sur cette

au comité de sûreté générale. Clause!, à son départ de Toulouse, convaincu que l'organisation des grenadiers et chasseurs étoit mauvaise et le produit de la violence, ordonna à la municipalité de réintégrer les armes dans l'arsenal de la république, et défendit d'armer ces hommes trop connus dans notre ville par leur audace et leurs excès. C'est à cette époque que des clubs anarchistes protégés par les municipaux, commencèrent à troubler la tranquillité publique, à arborer publiquement en face de la maison commune, le bonnet rouge des jacobins à la place du bonnet tricolore ; ce sont des faits authentiques.

(2) On commença une procédure qui auroit découvert la part active que la municipalité avoit prise dans cette conspiration, si le directeur du jury n'eût été entièrement dirigé par ceux qui avoient tant d'intérêt à couvrir d'un voile épais le crime qu'ils avoient médité. Il est certain que Barrère et Alard étoient à Toulouse à cette époque ; qu'on annonçoit un grand mouvement ; qu'il y eut 800 hommes armés dans la commune, dans la nuit du 27 floréal ; qu'on attendoit le courier de Paris ; qu'on donna des cartouches à chaque soldat, de l'argent, de l'eau-de-vie ; qu'on s'empara de toutes les portes de la ville pendant la nuit et que la consigne ne fut levée qu'après qu'on sut que le coup avoit manqué à Paris.

force, en dirige les chefs, en maintient l'organisation, en maîtrisant les autorités, malgré les lettres du ministre et les malheurs que cette formation illégale et insultante pour la garde nationale, ont entraînés successivement.

C'est un fait, législateurs, que dans la journée du 30 nivôse dernier, les anarchistes avoient projeté de bonne-heure un mouvement pour le soir; (1) leurs émissaires s'étoient répandus dans tous les quartiers; tous les bons citoyens ignoroient le massacre qui devoit avoir lieu, le prétexte qu'on alloit saisir pour mettre cet horrible complot à exécution. Tandis qu'un petit nombre d'hommes fomentoit des troubles dans le parterre de la comédie, en privant le public de voir jouer la pièce de Paul et Virginie, en s'opposant à ce qu'une actrice jouât; on les entendoit dire : *ecce n'ira pas bien, il n'y a pas de monde aux premières.* (2) Ils alloient et venoient, en communiquant sans cesse au-dehors l'opposition qu'ils avoient fait naître au-

(1) Ceux qui composent la force armée exclusive étoient en uniforme dès le matin quoiqu'ils ne fussent point de garde ce jour là.

(2) Ce sont des juges du tribunal civil qui entendirent ces propos, lorsque quarante perturbateur connus, entrèrent tous-à-la-fois dans le parterre armés de sabres et commencèrent le train.

dedans, et qu'ils soutinrent avec audace, malgré les ordres réitérés des magistrats qui avoient l'air d'ordonner le silence, de vouloir qu'on respectât l'autorité, qu'on jouât la pièce, et ne prenoient jamais aucun moyen de répression pour contenir des hommes qui leur sont familièrement connus (1). C'est ainsi qu'en dialoguant avec les factieux du dedans, et en laissant le public en suspens pendant deux heures, les municipaux ont donné le tems d'organiser au-dehors la plus noire des trahisons, tout ce que le crime en délire peut concevoir de plus cruel; en un mot, une répétition des massacres des 2 et 3 septembre. Au bruit d'un coup de carabine, toutes les fausses patrouilles marchèrent de tous les points où elles étoient en station; tous les groupes des assommeurs s'emparèrent de toutes les avenues qui conduisent à la comédie. On vit sortir de la maison commune une troupe d'environ soixante hommes, la plupart déguisés, armés de sabres et de gros bâtons, (2) qui s'emparèrent du passage qui conduit de la co-

(1) L'opposition fut longue, opiniâtre et la désobéissance scandaleuse; les officiers municipaux, les commissaires de police qui arrêtent pour la plus petite chose, se gardèrent bien de faire arrêter aucun des perturbateurs.

(2) Ce fait est prouvé par la notoriété publique, et par des déclarations particulières.

médie dans la place, éteignirent les reverbères et formèrent une triple haie où ceux qui entroient et sortoient passaient un à un, et recevoient des coups de sabre et des coups de massue, suivant qu'ils étoient reconnus être sur la liste des proscrits. On a vu ces furieux monter aux premières loges, en présence des magistrats, chercher ceux que leurs coups impatiens vouloient atteindre : on a vu des commissaires de police, parmi les assassins, ne rien faire pour défendre les victimes, quoiqu'ils connussent bien tous ceux qui assassinoient (1).

C'est un fait, que les malheureux qui échappoient aux assommeurs en sortant du spectacle, tomboient sous les coups des fausses patronilles, des hommes armés, qui arrêtoient, fouilloient et dévalisoient ceux qu'ils jetoient sur le carreau, en les croyant morts (2). C'est un fait, que plusieurs personnes manquent depuis cette époque affreuse ; que plusieurs étangers, logés dans les principales

(1) Un commissaire de police nommé Heilles étoit présent et voyoit assommer de sang froid un citoyen dans les couloirs du spectacle.

(2) Plus de cinquante citoyens furent assassinés et volés par les patrouilles qui se trouverent organisées dans le même instant dans tous les quartiers de la ville. Qui les avoient commandés ? D'où vient qu'au lieu de protéger les citoyens ce sont les hommes armés qui ont fait tout le mal ?

auberges , n'ont plus paru ; qu'on assuse avoir trouvé des hommes morts dans la rivière , et que l'autorité , compromise dans un délit aussi coupable , couvre tout le mal qu'elle n'a point empêché.

C'est un fait , que plusieurs citoyens ont entendu crier , *vive la constitution de 93 , vive la montagne , vive les jacobins* , par plusieurs pelotons armés , après qu'ils avoient assommé quelques malheureux. (1) Qu'on les a entendus s'applaudir de leurs crimes , en méditer de nouveaux , en proposant de piller les gens riches et de massacrer les républicains dont ils craignent l'énergie et le courage aux prochaines élections (2).

Que faisoient les municipaux et les commissaires de police pendant toutes ces scènes d'horreur , quand les cris de désespoir retentissoient dans toutes les rues et à toutes les avenues de la place ? Ils conduisoient ceux qui réclamoient leur

(1) Qu'on fasse une enquête dans la rue de la Pomme : On apprendra ce fait qui causa tant de frayeur dans les familles , qu'on crut tout-à-coup que la contre-révolution étoit faite , puisque la troupe exclusive se permettoit de crier *vive la montagne !*

(2) Voilà une des principales causes de ce massacre organisé par un comité que Vadier fils dirige et qui correspond avec les anarchistes du midi et ceux de Paris.

protection, pour sortir de la salle, dans le groupe des assommeurs et les abandonnoient lâchement à leur fureur homicide. Ils s'amusoient dans leur loge à parler sans agir, à calmer les inquiétudes sans prévenir les dangers; ils refusoient de croire ceux qui leur annonçoient des égorgemens épouvantables commis presque sous leurs yeux; ils les menaçoient de les faire arrêter (1), et par cette coupable indifférence, cette incroyable sécurité, des nouvelles victimes alloient tomber toujours sous les poignards des assassins. Ceux qui avoient méconnu scandaleusement leur autorité, qui troubloient l'ordre, qui étoient auteurs et complices des brigands qui étoient au-dehors, avoient l'air de joutir auprès d'eux d'une impunité et d'une faveur criminelle. On a entendu un officier municipal dire à un de ces brigands qui lui disoit : *qu'il lui tardoit bien de manger le foie de quelque proscrit; mon ami, il faut le faire et non pas le dire.*

Qu'a fait depuis l'administration municipale,

(1) Témoins plusieurs citoyens et notamment Pouget, négociant, que Souchon vouloit faire arrêter en le traitant d'allarmiste, parce qu'il dit en présence des municipaux qui faisoient sortir les citoyens un à un de la salle du spectacle, de prendre garde, qu'on assommoit devant la porte et dans les rues; effectivement, Pouget venoit de voir un enfant de seize ans à qui l'on avoit fait sauter un doigt d'un coup de sabre.

pour parvenir à arrêter l'effusion du sang qui a coulé de nouveau dans la journée du premier pluviôse ? a-t-elle fait des proclamations ? (1) les commissaires de police, les juges de paix ont-ils fait une enquête dans les quartiers, pour découvrir les faits et saisir les fils des combinaisons d'un attentat aussi horrible ? Non, législateurs, la partialité de ces officiers de justice est connue ; ils ont trop d'intérêt à couvrir d'un voile officieux tout ce qui tend à dévoiler l'organisation de ces crimes, à faire punir les chefs qui dirigent les assassins.

Il est bien affligeant, législateurs, que la justice ici n'ait plus de temple, que sa balance ne soit plus égale, qu'elle penche même du côté des assassins. Cette vérité est si frappante que, sur plus de cent malheureux indignement assassinés, presque aucun n'a osé porter plainte devant les juges de paix ; pas un individu n'a été encore ar-

(1) Ce n'est que le 4 pluviôse que les proclamations ont été affichées. On s'attendait que l'administration centrale alloit suspendre la municipalité ; mais qui eût voulu prendre sa place dans un moment de crise et se trouver au milieu de ses satellites armés ? l'administration centrale se contenta d'ôter la direction de la force armée aux municipaux, par son arrêté du 3 et la confier au général Sol, cette mesure après trois jours de massacre, indique assez de quel côté elle a vu les coupables.

rêté. On craint autant d'être immolé dans les tribunaux de justice que dans les repaires les plus dangereux ; ce sont ces mêmes anarchistes qui sont juges et parties (1). On souffre l'oppression avec une apathie et une résignation qui tient au caractère naturellement pacifique des bons citoyens de cette ville. On espère que des législateurs équitables, qu'un gouvernement protecteur ne se laisseront plus aveugler sur notre affreuse situation, qu'ils n'écouteront pas les insinuations de la calomnie contre l'immense majorité de ces habitans qui ne desirent que la tranquillité, l'union, le règne des loix et le maintien de la constitution républicaine de 1795. Ils croiroient indigne d'eux d'aller au-devant de tous les moyens absurdes et de dévoiler, en ce moment, une tactique employée par les assassins de concert avec l'administration municipale, pour paroître justifier sa conduite auprès du gouvernement, lui faire entendre que des combinaisons coupables ont porté ses satellites armés à cet excès de rage et de fureur. La vérité

(1) Au tribunal de police correctionnelle sur-tout, c'est Vadier fils, Delpont, amnistié; Feloux, Guitard, Grousac et autres qui rendent les jugemens, qui insultent les témoins, les menacent et les intimident. Plus de cinquante assassinats furent commis dans le mois de ventôse dernier, dont plusieurs individus sont estropiés pour la vie. Ils sont tous impunis.

doit paroître au grand jour, dégagée de toutes les préventions et confondre les coupables; c'est notre unique espoir. Les prochaines élections approchent; fatigués de vivre sous l'oppression, d'avoir des magistrats indignes de leur confiance, les citoyens ont résolu d'aller tous aux assemblées primaires déjouer les projets d'une minorité factieuse, turbulente et tyrannique; ils se sont prévenus mutuellement de faire ce que les lois exigent pour avoir le droit de voter. (1) En voilà

(1) Voilà tout le secret de la prétendue organisation royaliste qui existe, dit-on, à Toulouse, elle se trouve consignée sur le registre ouvert pour l'inscription civique, où sept à huit mille citoyens sont allés se faire inscrire, grâces au zèle de ceux qui les ont sortis de leur apathie naturelle. L'intention de la majorité des citoyens de cette ville est de nommer de purs républicains, amis des loix et du bon ordre; voilà la conspiration royale contre la petite minorité des anarchistes qui ne connoissent d'autre manière de nommer qu'en excluant ceux qui les embarrassent par les effets de la violence et de la terreur. Tous ceux qui voudront juger froidement et apprécier la tactique des jacobins dans tous les tems, découvriront la cause des assassinats commis, comme un des moyens de s'assurer des prochaines élections, et de faire vis-à-vis des citoyens paisibles ce que les factieux ont toujours fait avec succès; six cents familles qui fuient cette ville malheureuse ne donnent que trop de certitude sur cette affreuse combinaison.

bien assez pour supposer de perfides intentions trop chimériques pour être combattues et qui ne sont entrées dans la tête des municipaux que parce que le crime pèse à leur cœur, que parce qu'il faut en justifier toutes les atrocités.

La journée du 2 pluviôse s'est annoncée par de nouveaux malheurs. On craignoit des provocations, les anarchistes s'étoient réunis dans un club près l'université; on savoit que Vadier fils donnoit ce jour-là un grand repas à ceux qui avoient assassiné dans la journée du 30, que le sang devoit couler encore. On défendit que la troupe exclusive sortît en armes pour accompagner les autorités constituées; on reconnoissoit donc que cette troupe armée étoit coupable des crimes des journées précédentes, que, loin de protéger les citoyens c'est elle qui les avoit assassinés. (1)

Si l'on eût fait rentrer les armes dans l'arsenal, réorganisé la garde nationale, qu'on eût exécuté ce que les loix et les arrêtés du directoire prescrivent et qu'on n'eût armé personne exclusivement,

(1) C'est la première fois que l'on a vu la troupe exclusive ne pas paroître en armes à la fête du 2 pluviôse. Il eut été trop scandaleux d'offrir aux regards de toute une ville les assassins de leurs concitoyens, leurs armes encore teintes de sang accompagner toutes les autorités constituées.

on eût évité ces grands malheurs ; nous ne reconnoîtrions que les loix ; on eût évité tout esprit de parti. Il faut le dire, législateurs, c'est que cette mesure de salut public indispensable, contraire les deux commissaires du pouvoir exécutif près les administrations, dont les vues ambitieuses se reposent sur le premier germinal : ils sacrifient ainsi la justice et leur devoir à un puissant motif d'intérêt particulier.

Si l'anarchie n'étoit point combinée avec ceux qui ont le pouvoir de la réprimer, auroit-on vu après les scènes sanglantes des deux jours précédens, les mêmes hommes qui avoient dîné avec Vadier fils, conduits par les Peloux, Guitard et un nommé Garet, capitaine de la troupe soldée de la commune, tous furieux terroristes, ayant en tête la musique attachée à la municipalité, insultant et provoquant les citoyens paisibles, se porter précisément devant la maison où étoient logés les représentans Mazade et Bladvief, vouloir enfoncer les portes, casser les vitres, jeter des pierres dont l'une renversa votre collègue Mazade, et massacrer impitoyablement à coups de sabres le maître de la maison ? (1)

(1) Il n'est point vrai, comme on a osé l'avancer, qu'on ait jeté des pierres d'aucune maison sur cette troupe qui effrayoit toute la ville par des cris de mort, une enquête

Auroit-on vu vers les dix heures du soir, et c'est ici, législateurs, que les expressions nous manquent pour caractériser cette profonde combinaison de la scélératesse, des patrouilles qui se rendent par plusieurs rues, font semblant de s'insulter sur la place du Salin, de se traiter réciproquement de *chouans*, de *terroristes*, tirent plusieurs coups de fusils en l'air, paroissent en venir aux mains; on n'entend que le cliquetis des armes, la voix de ceux qui crient au secours, qui vont se coucher sur la porte de ceux qu'on veut atteindre, poussent des cris plaintifs, appellent les citoyens par leur nom, réclament enfin les secours de l'humanité; et c'est pour engager leurs victimes, que la prudence et le danger commun eût pu réunir à sortir de leurs maisons pour être massacrée par d'autres patrouilles qui étoient en embuscade et dont le manège étoit apperçu des fenêtres.

(1) La gendarmerie arriva heureusement contre

prouveroit la fausseté de cette assertion. Il est également faux que Fraissines assassiné cruellement par des hommes armés de sabres ait tiré un coup de pistolet qui a blessé, dit-on, un canonier au bout du doigt.

(1) C'est encore ce que tout un quartier peut prouver. On avoit contremandé à huit heures du soir une garde suspecte aux municipaux qui devoit être de piquet à huit heures et demie et qui d'après tout ce qui se passoit auroit bien pu pour sa propre sûreté rester dans son quartier,

le desir de cette troupe féroce qui vouloit massacrer trois citoyens qui étoient sans armes, et mit fin à cette horrible scène qui pouvoit avoir des suites si funestes. Les mêmes hommes qui se sont montrés, en plein jour, violant l'asyle de deux représentans, ne sont-ils pas évidemment les auteurs des assassinats commis pendant trois nuits dans différens quartiers de la ville.

Citoyens législateurs, nous aurions bien d'autres griefs à coter à la municipalité sur la dilapidation des fonds publics (1) employés à solder des factieux et qui accroissent les charges locales à un tel point qu'elles sont au-dessus des facultés des contribuables, mais l'intérêt le plus pressant pour

puisqu'elle étoit déjà réunie. C'est cette garde que l'on vouloit attirer dans le piège pour pouvoir dresser des procès verbaux et couvrir ainsi par des nouveaux crimes les crimes de deux jours précédens, en surprenant en armes ceux qu'on appelle *chouans*, et qu'on n'avoit sans doute contremandés au moment où ils étoient réunis que dans cette coupable intention.

(1) Le commissaire Dextrens et le municipal Desbarreaux envoyés à Paris, pour défendre la validité des élections contre le vœu de la majorité des citoyens, ont montré si peu de délicatesse qu'ils ont pris cinq mille livres en numéraire, dans la caisse de la commune, pour frais de leur voyage, comme il est prouvé par le double des billets tirés sur le trésorier et remis au ministre de la police.

nos cœurs est de réclamer protection pour nos enfans, pour nos femmes, d'arrêter promptement les fureurs du monstre de l'anarchie.

Rendez à cette malheureuse commune la justice qu'elle ne cessera de réclamer auprès du corps législatif. Vous n'avez pas décidé la grande question relative à nos élections communales, qui furent faites au milieu des violences. Il n'est pas dans vos cœurs de rendre légaux ou impunis des attentats aussi authentiquement prouvés, sans vouloir mettre de côté toutes les lois protectrices de nos droits, et établir la guerre civile dans les prochaines assemblées.

Nous vous demandons, au nom de la justice, de l'humanité, au nom de la Constitution républicaine que nous jurons de maintenir, de revenir sur cet *ordre du jour* qui a porté le désespoir dans ces contrées et relevé l'audace des anarchistes. Nous demandons qu'un jury particulier, étranger à cette commune, vienne recueillir les pièces qui seront essentielles pour découvrir le complot le plus odieux, l'organisation du crime le plus épouvantable, et faire livrer à tout autre tribunal que celui de la Haute-Garonne, les scélérats qui ont osé assassiner leurs concitoyens (1).

(1) Toutes les pièces envoyées au ministre de la police et celles qui lui seront envoyées juridiquement, prouveront que les
Législateurs,

Législateurs, le tableau que nous pourrions vous offrir seroit encore plus terrible, si nous avions eu le tems de recueillir les faits qui n'échapperont pas à une information juridique. Nous avons parlé le langage de la franchise et de la vérité. Notre position est affreuse, notre désespoir n'auroit plus de bornes, si la justice cessoit de nous protéger.

Suivent 75 pages de signatures, environ 4000 citoyens domiciliés, signés à l'original, remis sur le bureau du conseil des 500.

assassins ont frappé par-tout en même-tems, et que les commissaires de police, à la tête de plusieurs patrouilles, décorés de leur écharpe, ont laissé assassiner en leur présence, sans vouloir donner aucun secours aux malheureux qui réclamoient et qui tomboient à leurs pieds. Elles prouveront que les assassins sont sortis de la commune, la plupart déguisés.



